

**Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds**  
**Séance du lundi 27 octobre 2014**

*Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 1'085'000,- pour l'extension du service communal de l'action sociale sur le bâtiment de la rue du Collège 11*

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

L'Action sociale est une thématique importante de notre ville. C'est un sujet sensible, que les autorités que nous sommes doivent appréhender de manière réfléchie et de concert avec l'évolution sociétale et institutionnelle que nous connaissons aujourd'hui.

L'aide sociale, ce n'est pas seulement une aide temporaire aux personnes qui en ont besoin, mais c'est plus largement un processus de cohésion sociale, permettant la réinsertion dans notre cité. Elle permet également de lutter contre les phénomènes d'exclusion et de précarisation, qui sont des dangers pour une vie en collectivité. Notre ville a une place pour chacun et chacun a une place à prendre.

Le rapport proposé par le Conseil communal souligne clairement les changements ainsi que les besoins actuels en lien avec l'Action sociale. La société évoluant, l'aide sociale doit en parallèle pouvoir y répondre avec des moyens appropriés, que ce soit en termes de ressources financières, de ressources humaines ou encore de ressources immobilières et matérielles. Notre groupe est conscient et se préoccupe des inquiétudes relevées dans le rapport, qui sont pour le moins préoccupantes et auxquelles nous devons répondre. Dans ce sens, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le crédit proposé.

Toutefois, au-delà de la nécessité générale de ce crédit, certains questionnements sont venus à nos esprits. Tout d'abord, nous avons été quelque peu surpris du manque d'information concernant les postes budgétaires mentionnés en page 8. En quoi consisteront les travaux de transformation du bâtiment ? Le Conseil communal peut-il nous en dire davantage ? Nous ne souhaitons tout de même pas signer un chèque en blanc.

Conscients du fait que certains services de la Ville sont surchargés au niveau de la place disponible, nous nous réjouissons que l'extension du bâtiment puisse accueillir certains collaborateurs en provenance d'autres services que celui concerné. En revanche, nous souhaitons davantage de détails sur l'aide qui est fait mention dans l'accompagnement de la 2394 Séance du lundi 27 octobre 2014 fondation pour la coordination de l'Action sociale et de Caritas, qui sont des partenaires d'importance pour la ville. Quel sera cet accompagnement ?

D'autre part, le rapport fait mention à plusieurs reprises d'une pré-étude. Qu'en est-il réellement de celle-ci ? A-t-elle été diffusée à l'intérieur du service, voire est-il prévu d'en donner connaissance au Conseil général ou du moins à la commission de gestion de l'Action sociale ? Enfin, allant de pair avec l'agrandissement des locaux, quelle sera l'évolution du service de l'Action sociale, notamment au niveau de son personnel et des postes de travail à disposition ?

Le groupe socialiste acceptera le rapport et remercie par avance le Conseil communal pour ses éclaircissements.

M. Yannick Rappan, PS